



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire du 16 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 16 décembre 2019 à 20 h au centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Santerre.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe.

2019-12-031

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Gilles Santerre procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÈGLEMENTS

3.1 Avis de motion – *Règlement portant le numéro 196-2019 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2020*

4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-032

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 196-2019 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2020

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement 196-2019 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2020 est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est posée par les citoyens



No de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20 h 01 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
Appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire



Eric Lachapelle



Gilles Santerre

Je, Gilles Santerre, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142(2) du *Code
municipal*